



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART &  
DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 AVENUE DE LUMINY  
CS 70912  
13288 MARSEILLE CEDEX 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**  
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Approbation Budget Primitif 2020**

**Conseil d'Administration**  
**Séance du 06 décembre 2019**

Délibération n° DELIB\_12\_FL\_19\_12\_06\_BUDGET\_PRIMITIF\_2020

**L'an deux mille dix-neuf, le six décembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 22 novembre 2019.

**VI**

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement ;
- La délibération n°02\_FL\_19\_09\_09\_DOB\_2020 du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2019 portant Débat d'Orientations Budgétaires 2020 et le Document d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020 ;

**La Présidente,**

**EXPOSE**

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 septembre 2019, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé à la présente et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Ce projet a été établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur qui lui sont applicables.

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20191206-4\_12-DE  
Reçu le 09/12/2019



L'annexe relative au Tableau des effectifs fait l'objet d'une délibération séparée qui sera jointe au document budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'administration de le voter et de préciser que les provisions qui devront le cas échéant être constituées présenteront un caractère semi-budgétaire.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST ÉQUILBRÉE À 6 614 447.60 €

En section de fonctionnement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Propositions
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>660 437.00 €</b>
	- Hygiène et Sécurité (Gardiennage, Nettoyage, Contrôle et Analyses Règlementaires...)	195 000.00 €
	- Informatique (Maintenance Réseau / équipements, Prestation de services, Télécommunications, Petit Equipement...)	106 700.00 €
	- Frais Généraux (Assurances, Affranchissement, Redevance d'occupation, Location Véhicules...)	133 900.00 €
	- Formations et déplacement du personnel	9 300.00 €
	- Maintenance des Bâtiments	15 000.00 €
	- Frais financiers (Ligne de Trésorerie)	1 235.00 €
	- Ressources Partagées (Fournitures Administratives et Magasin)	11 500.00 €
	- Autres dépenses (services)	150 560.00 €
	- Zéro-Déchets Plastiques	5 000.00 €
	- PISOURD	5 370.00 €
	- Interprétariat LSF	26 866.00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>5 720 095.00 €</b>
	- Personnel permanents et non permanents + Action Sociale	5 636 065.00 €
	- Rémunération d'intervenants divers	45 500.00 €
	- Intervenants PISOURD	3 930.00 €
	- Intervenants Interprétariat LSF	34 600.00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 040.00 €</b>
	- Informatique (Redevances Logiciels)	11 700.00 €
	- Communication (Redevances Logiciels)	340.00 €
<b>66</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>0.00 €</b>
<b>67</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>51 881.60 €</b>
	- Frais Financiers (Intérêts Moratoires)	1 000.00 €
	- Bourses diverses (services)	39 200.00 €
	- Reversement ERASMUS (Bourses)	4 881.60 €
	- PISOURD (Bourses)	800.00 €
	- Interprétariat LSF	2 000.00 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20191206-4\_12-DE  
Reçu le 09/12/2019



	- Zéro déchets plastiques	4 000.00 €
<b>042</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>170 000.00 €</b>
	- Amortissements	170 000.00 €
	<b>DEPENSES DE L'ÉNERGIE</b>	<b>174 000.00 €</b>

En section de fonctionnement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>53 500.00 €</b>
	- Remboursement sur rémunération du personnel (Assurance)	30 000.00 €
	- Atténuation de charges sur rémunération du personnel (RTM)	10 500.00 €
	- Autres remboursement (CNRACL)	11 000.00 €
	- Remboursement sur charges de Sécurité Sociale	2 000.00 €
<b>70</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>384 000.00 €</b>
	- Droits d'inscriptions en Formation Initiale	215 000.00 €
	- Inscriptions Institut des Beaux-Arts	108 000.00 €
	- Droits d'inscriptions Classe Préparatoire	25 000.00 €
	- Frais Inscriptions Concours Entrée	16 000.00 €
	- Commission d'Equivalence	7 000.00 €
	- Autres Participations Etudiantes (Fournitures)	13 000.00 €
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>17 000.00 €</b>
	- Taxe d'Apprentissage	17 000.00 €
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>6 095 947.60 €</b>
	- Participation Financière Ville de Marseille	5 335 000.00 €
	- Subvention de fonctionnement du Ministère de la Culture (DRAC) et Projet PISOURD	683 600.00 €
	- Soutien financier du Ministère de la Culture pour le Programme d'Interprétariat PISOURD/PILAB création	63 466.00 €
	- Subvention de la Région Sud pour le Programme « Goodbye Hello – Zéro Déchets Plastiques » 2019-2020 (Solde)	9 000.00 €
	- Subvention de l'Agence ERASMUS pour la mobilité dans l'enseignement Supérieur (Solde 2019-2020)	4 881.60 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20191206-4\_12-DE  
Reçu le 09/12/2019



75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>64 000.00 €</b>
	- Revenus des immeubles	8 000.00 €
	- Autres produits divers de gestion courante - Atténuation de charges sur rémunération (Tickets Restaurants)	56 000.00 €
77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>
<b>RÉCAPITULatif EXERCICE</b>		

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ÉQUILBRÉE À 170 000 €

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €
20	Immobilisations incorporelles	28 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	91 000.00 €
23	Immobilisations en cours	51 000.00 €
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>170 000.00 €</b>

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000.00 €
<b>RÉCAPITULatif EXERCICE</b>		<b>170 000.00 €</b>

Telles sont les raisons pour lesquelles, je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20191206-4\_12-DE  
Reçu le 09/12/2019





**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'accepter la proposition de budget primitif pour l'exercice 2020 avec vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement annexé à la présente délibération. Ce budget est voté par nature.

**Article 2 :** d'inscrire en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	/
Abstentions	/

**La présente délibération mise aux voix est :**

**Adoptée**

~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 6 Décembre 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

**Transmise au représentant de l'État le .....**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le : .....**

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20191206-4\_12-DE  
Reçu le 09/12/2019

